



UNION INTERNATIONALE
DES HUISSIERS DE JUSTICE ET OFFICIERS JUDICIAIRES

*Membre Consultatif du Conseil
Economique et Social de l'O.N.U
Membre de la Conférence de la Haye
Membre du Conseil de l'Europe*

Onorevole Giuseppe Valentino
Sotto Segretario alla Giustizia
Ministero Grazia Giustizia
Via Arenula 70
00186 Rome - Italie

Paris, le 27 janvier 2004
Réf.105
JL/L

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Vous avez sans doute que notre organisation milite depuis de nombreuses années pour l'émergence d'un huissier de justice au statut libéral.

Selon nous, ce choix est justifié par le fait qu'un professionnel de cette nature offre les meilleures garanties en terme d'efficacité de la justice, tout en garantissant les droits des parties.

Egalement, le statut indépendant est celui qui a été adopté par la plupart des Etats membres de l'Union Européenne afin de constituer un corps homogène et organisé dans le dessein de mettre en application l'ensemble des instruments communautaires de manière rapide et efficiente.

Depuis que l'Italie est membre de l'Union Internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires, notre organisation n'a eu de cesse de rappeler l'intérêt que cette grande nation peut trouver à modifier le statut de ses agents de signification et d'exécution afin de les placer au niveau des professionnels des grandes nations européennes.

L'Union Internationale n'a jamais économisé ses efforts pour rencontrer chaque fois qu'elle en a eu l'occasion, des représentants du gouvernement Italien pour donner les explications qu'ils étaient légitimement en droit d'attendre sur les avantages qu'offre notre profession exercée sur un plan libéral et indépendant.

Aujourd'hui nous savons qu'un texte est sur le point d'être voté modifiant certains aspects de la procédure civile italienne et créant un environnement favorable à l'instauration d'un professionnel au statut identique à celui que nous appelons de nos vœux.

Nous voudrions Monsieur le Secrétaire d'Etat, vous dire combien l'organisation que je représente se réjouit de l'option que vous avez prise qui permet l'instauration d'un huissier de justice libéral en Italie.

Nous tenons à vous exprimer toute notre reconnaissance car il est indéniable que le nouveau dispositif que vous avez mis en œuvre est de nature à avoir une influence directe sur l'organisation de l'espace européen de justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Jacques ISNARD
Président